

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LALANNE, Maire.

Présents : CHIRIAUX Allison, DARDERES Paul, LASSUS Pierre, MASMONTET Jean, MEYER Véronique, SARREMIYA Carine, TISSIER Fabienne, BONNAN Christian, CHAUVEAU Jean-Baptiste, PEREUILH Martine

Absents excusés : GAUYACQ Jean-Paul, DESTANDAU Stéphanie, DESCLAUX Amandine, URRUTIBEHETY Baptiste

Le conseil a choisi pour secrétaire M. LASSUS Pierre

1 : Réunion à huis clos

Afin de respecter la réglementation concernant la protection contre la COVID 19, le Maire préconise la tenue de la réunion à huis clos.

Le conseil accepte à l'unanimité.

2 : SDEPA – Enfouissement des réseaux rue du Gave

Le coût de l'opération de la troisième tranche d'enfouissement des réseaux rue du Gave est présenté (depuis chez Madame Diaz-Veiga jusqu'au bout de la rue du Gave rejoignant la route d'Habas).

- Eclairage public : coût total : **41 286.76 €**
Participation du SDEPA et du département : 27 525.50 €
Part à charge de la commune : 13 761.26 €
- Génie civil communications électroniques : **20 757.67 €**
Participation du SDEPA, d'ORANGE et NUMERICABLE : 5 786.50 €
Part à charge de la commune : 14 971.17 €
- Charges électriques (modif transformateur, câbles, puissance) : **173 965. 46 €**
Participation du SDEPA et du FACE : 91 936.06 €
Part communale : 82 029.40 €

Le conseil valide les montants qui seront réglés sur emprunt auprès du SDEPA.

3 : Vote des taux d'imposition 2021

Le maire rappelle que les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

La perte de recettes pour la commune est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux de 13.47% qui s'ajoute à celui de la commune 6.59%).

Cependant le montant de TFPB perçu par le département ne correspond pas forcément au montant de taxe d'habitation perçu par la commune. Un coefficient correcteur est donc appliqué à chaque commune en fonction de ses bases et de ses taux, afin d'assurer une compensation à l'euro près.

Par ailleurs, la loi de finances 2021 fait appliquer un abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels pour aider les entreprises. Dès lors, les bases notifiées de FB subissent une moins-value.

En contre-partie une allocation compensatoire est versée, déterminée en appliquant au montant des bases devenues non imposables les taux de TFB appliqués en 2020.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021, comme suit :

TAXES	Bases d'imposition effectives en 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Si taux identiques à 2020	plus Taux départemental TH 13,47%	Produit fiscal 2021
Foncier Bâti	1 149 537	813 200	6,59	20,06	163 128
Foncier non Bâti	50 346	50 300	23,12	23,12	11 629
Produits à percevoir selon taux votés FB et FNB :					174 757
compensation exo TH,,					6 098
Allocations compensatrices VL locaux industriels...					79 474
Sous-Total					260 329
déduction du coeff correcteur 0,682503 pour la TH					-76 477
Total					183 852

Pour info : 2020 : produits perçus : **174 580 €** plus compensation exonération de TH : 6 574 €
Soit un total de **181 154 €**

4 : Vote du budget primitif 2021 de la commune

Le budget est présenté en équilibre dans les deux sections :

Section de fonctionnement

<i>DEPENSES</i>	865 868.97 €
<i>RECETTES</i>	865 868.97 €

Section d'investissement

<i>DEPENSES</i>	1 270 524.99 € (dont 29 016 € de Restes à réaliser de 2020)
<i>RECETTES</i>	1 270 524.99 € (dont 74 138.86 € de Restes à réaliser de 2020)

Le Conseil approuve le budget 2021 pour la commune :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

5 : Vote du budget primitif 2021 pour l'assainissement :

Le budget est présenté en équilibre dans les deux sections :

Section de fonctionnement

<i>DEPENSES</i>	<i>73 864.06 €</i>
<i>RECETTES</i>	<i>73 864.06 €</i>

Section d'investissement

<i>DEPENSES</i>	<i>57 232.36 €</i>
<i>RECETTES</i>	<i>57 232.36 €</i>

Le Conseil approuve le budget 2021 pour la commune :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Questions diverses

Le Maire fait lecture d'un courrier transmis par Monsieur MACHADO LOUREIRO Logan et Madame Cindy HASS relatif à une demande d'installation de butoirs de stationnement sur le parking de Turba pour protéger leur mur.

Ils proposent de participer à l'achat de ces plots et présentent un modèle à 49.99 € l'exemplaire.

Le conseil décide que la commune participera pour moitié aux frais d'achat des cinq butoirs de stationnement nécessaires. Les modalités d'achat seront définies avec la Perceptrice.